



Haut  
**Lignon**  
Communauté de Communes

Communauté  
de Communes  
du Haut-Lignon

13, allée des Pâquerettes  
43190 TENCE  
Tél. 04 71 59 87 63  
cc.hautlignon@wanadoo.fr  
www.cc-hautlignon.fr

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2024 à 20 HEURES  
A LA MAIRIE DU CHAMBON/LIGNON**

Le 25 juin 2024, le Conseil Communautaire convoqué le 18 septembre 2024, s'est réuni à la mairie du Chambon/Lignon, sous la présidence de David SALQUE-PRADIER, Président

**Présents** : Rose-Marie BROTTES, Catherine CACHARD, Roselyne CHARREYRON, Alain DEBARD, Marie-Josée DIGONNET, Philippe DIGONNET, André DUBOEUF, Jean-Michel EYRAUD, Kilpéric LOUCHE, Denise MASSARDIER, Christian OUILLON, Sandra PICOT, Patrice ROUSSON, Brigitte ROYET, Gilbert RUEL, Patrick RUSSIER, David SALQUE-PRADIER.

**Absents représentés** : : Olivier BROUSSARD (avait donné pouvoir à Philippe DIGONNET), Philippe DUBOIS (avait donné pouvoir à Jean-Michel EYRAUD), Marie-Paule FOURNEL (avait donné pouvoir à Marie-Josée DIGONNET), Denise VALLAT (avait donné pouvoir à Sandra PICOT).

**Absents excusés non représentés**, Leo BADER, Hélène LIONNET, Henri MONTELMARD, Lucas ROCHER, Frédéric ROUX.

**Elu secrétaire de séance** : Sandra PICOT.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 26
- Présents ou représentés : 21
- Votants : 21

---

**1 – Désignation d'un secrétaire de séance :**

Le Conseil communautaire désigne Madame Sandra PICOT comme secrétaire de séance (unanimité).

**2 – Approbation procès-verbal du conseil du 20 juin 2024 :**

Le Conseil communautaire approuve le procès-verbal de la séance du 20 juin 2024 (unanimité).

**3 – Vente d'une parcelle de terrain à l'association « les amis du plateau » sur la ZA de la Mion au Mazet Saint-Voy :**

Le Conseil communautaire délibère à l'unanimité pour vendre la parcelle C 955, d'une superficie de 3.208 m<sup>2</sup>, située sur la ZA de la Mion au mazet Saint-Voy, à L'association « les amis du plateau » gestionnaire de l'ESAT, représentée par Monsieur Alain ALBA, pour un montant de 15,00 € HT le m<sup>2</sup> soit 48.120 € H.T.

Le Chambon-sur-Lignon

Chenerailles

Le Mas de Tence

Le Mazet Saint-Voy

Saint-Jeures

Tence

Haut  
**Lignon**

**4 – Vente de terrain sur la ZA des Barandons au Chambon/Lignon à la SCI INNA représentée par Monsieur Cyril BERNARD :**

Le Conseil communautaire délibère à l'unanimité pour vendre le lot n° 3 (parcelle AK 291) de 2.410 m<sup>2</sup>, situé sur la Za des Barandons au Chambon/Lignon, à la SCI INNA représentée par Monsieur Cyril BERNARD, au prix de 15,00 € H.T. le m<sup>2</sup> soit un total de 36.150 € H.T.

**5 – Vente de terrain sur la ZA des Barandons au Chambon/Lignon à la SCI la lauzière des c2m représentée par Monsieur Colin TAVERNIER :**

Le Conseil communautaire délibère à l'unanimité pour vendre le lot n° 5 de 2.503 m<sup>2</sup> (parcelle AK 292), situé sur la Za des Barandons au Chambon/Lignon, à la SCI la lauzière des c2m représentée par Monsieur Colin TAVERNIER, au prix de 15,00 € H.T. le m<sup>2</sup> soit un total de 37.545 € H.T.

**6 – Détermination des bases minimum de Cotisation Foncière des Entreprises :**

Le Conseil communautaire délibère, à l'unanimité, pour fixer les bases minimum suivantes :

Montant du chiffre d'affaires réalisé en N-2	Montant actuel de la base minimum CCHL	Barème de la base minimum à compter de l'année 2025
Inférieur ou égal à 10 000 euros	565 €	565 €
Supérieur à 10.000 € et inférieur ou égal à 32 600 €	1.130 €	1.130 €
Supérieur à 32.600 € et inférieur ou égal à 100.000 €	1.166 €	1.600 €
Supérieur à 100.000 € et inférieur ou égal à 250.000 €	1.166 €	2.250 €
Supérieur à 250.000 € et inférieur ou égal à 500.000 €	1.166 €	3.250 €
Supérieur à 500.000 €	1.166 €	4.900 €

**7 – Adoption de la convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage et de mise à disposition foncière pour l'aménagement de la véloroute voie verte du Haut-Lignon en partenariat avec la Région Auvergne Rhône-Alpes et les communes du Chambon/Lignon et de Tence :**

Le Conseil communautaire délibère, à l'unanimité, pour autoriser la signature de cette convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage et de mise à disposition foncière pour l'aménagement de la véloroute voie verte du Haut-Lignon, entre la Région Auvergne Rhône-Alpes, la CCHL et les communes du Chambon/Lignon et Tence.

**8 – Approbation du rapport d'activité 2023 de l'abattoir d'Yssingaux :**

Le Conseil communautaire délibère à l'unanimité pour approuver le rapport d'activité 2023 de la SEMAD Jeune Loire qui gère l'abattoir d'Yssingaux.

**9 – Adhésion de la commune d'Arlempdes au Syndicat de Gestion des Eaux du Velay au titre du transfert de la compétence Assainissement Non Collectif :**

Le Conseil communautaire délibère à l'unanimité pour approuver l'adhésion de la commune d'Arlempdes au Syndicat de Gestion des Eaux du Velay au titre du transfert de la compétence Assainissement Non Collectif.

**10 – Détermination du montant de subvention aux crèches associatives du territoire pour l'année 2024 :**

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité et fixe pour 2024 le montant des subventions suivant :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>SUBVENTION CCHL 2024</b>
<b>LES PIOUSOUS</b>	<b>47.500,00 €</b>
<b>LES PITCHOUNETS</b>	<b>41.800,00 €</b>
<b>LOU CALINOUS</b>	<b>57.500,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>146.800,00 €</b>

**11 - Délibération pour garantir un prêt de 50.000 € de l'association « Lou Calinou » gestionnaire de la crèche de Tence :**

Le Conseil communautaire délibère, à l'unanimité, pour autoriser la garantie du prêt de l'association « Lou Calinou », auprès du Crédit Agricole Loire/Haute-Loire pour un montant de 50.000 €.

**12 – Renouvellement de la Convention Territoriale d'Education Artistique et Culturelles (CTEAC) 2025-2028 :**

Le Conseil communautaire délibère, à l'unanimité, pour autoriser la signature de la nouvelle convention CTEAC pour la période 2025-2028.

**13 – Adhésion au contrat groupe d'assurance risques statutaires négocié par le CDG 43 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 :**

Le contrat d'assurance des risques statutaires arrivant à échéance à fin décembre 2024, le CDG 43 a lancé une consultation et le groupement Sofaxis-CNP a été retenu, avec les propositions suivantes :

- Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL, tous les risques avec une franchise de 30 jours, par arrêt en maladie ordinaire : 5,95 %.
- Agents titulaires et stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public, tous les risques avec une franchises de 10 par arrêt en maladie ordinaire : 1,15 %.

Après discussions, le conseil communautaire délibère à l'unanimité pour valider ces propositions et l'adhésion au contrat proposé.

**14 – Décisions du bureau communautaire :**

Le Conseil communautaire prend note des décisions prises par le bureau communautaire.

**15 – Décisions du Président de la CCHL :**

Le Conseil communautaire prend note des décisions prises par le Président de la CCHL.

La secrétaire de séance  
**Sandra PICOT**

